Prestations sociales

En 2014, le nombre d'allocataires reste stable

En 2014, les Caisses d'allocations familiales du Limousin ont versé 648 millions d'euros de prestations familiales et sociales à plus du tiers des ménages de la région. Ce montant progresse de 1,4 % alors que le nombre d'allocataires reste stable. Dans un contexte économique toujours difficile, le nombre de bénéficiaires de revenus garantis enregistre une nouvelle hausse mais elle est plus mesurée qu'au niveau national.

Violaine Hubert, Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne ; Mathilde Pierre, Caisses d'allocations familiales de la Corrèze et de la Creuse

Au 31 décembre 2014, les trois Caisses d'allocations familiales du Limousin ont versé des prestations à près de 119 400 foyers, soit plus d'un ménage sur trois (*figures 1 et 2*). Le total des montants versés atteint 648 millions d'euros, soit 1,4 % de plus qu'en 2013. En Limousin, le nombre d'allocataires reste stable alors qu'il progresse de 0,9 % en métropole.

Toutes prestations confondues, le montant mensuel versé aux allocataires de la région s'élève à 436 euros en moyenne, contre 423 euros pour la métropole.

Bénéficiaires de revenus garantis : nouvelle progression, mais plus mesurée qu'en métropole

Dans un contexte de crise économique, le nombre de bénéficiaires de revenus garantis (RSA ou AAH) continue de progresser : + 2,8 % contre + 4,3 % en France métropolitaine (figure 3).

Au 31 décembre 2014, le Limousin compte 21 000 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA): leur nombre progresse de 4,5 % en un an contre 5,8 % au niveau national (figure 4). Le RSA concerne 20 % des allocataires en Creuse, 19 % en Haute-Vienne et seulement 14 % en Corrèze. Dans la région, 42 % des bénéficiaires du RSA le perçoivent en complément d'une activité, soit six points de plus qu'en métropole. Cette proportion

Des garanties de revenus

Le revenu de solidarité active (RSA) garantit un minimum de ressources aux personnes sans revenu mais aussi aux « travailleurs pauvres » et constitue un dispositif de lutte contre l'exclusion et d'incitation au retour à l'emploi.

L'allocation adulte handicapé (AAH) et ses compléments abondent les ressources des personnes handicapées pour leur garantir un revenu minimal. atteint 48 % en Corrèze et en Creuse, et 38 % en Haute-Vienne. Le RSA permet à près de 2 500 foyers limousins de vivre audessus du seuil de bas revenu, soit 1 028 euros par unité de consommation au 31 décembre 2014. Néanmoins, 17 900 bénéficiaires de cette prestation restent audessous de ce seuil.

Fin 2014, 14 500 personnes perçoivent l'allocation adulte handicapée (AAH). Sur un an, leur nombre reste stable.

Stabilité du nombre de bénéficiaires de l'aide au logement

L'allocation logement demeure la prestation la plus souvent versée (figure 5): près de 70 000 foyers limousins en bénéficient, soit un ménage sur cinq. Le nombre de bénéficiaires reste stable par rapport à 2013 alors qu'il progresse de 0,7 % au niveau national. L'aide au logement concerne 58 % des allocataires de la région, soit quatre points de plus que pour la métropole, mais cette proportion reste stable. Le montant moyen des aides au logement s'étend de 209 euros en Corrèze à 220 euros en Haute-Vienne.

Soutien pour l'éducation des enfants : des bénéficiaires en hausse

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement de la vie des familles, les Caf financent une partie du coût lié à l'éducation des enfants. Ces prestations concernent 51 500 foyers limousins, soit 14,9 % des ménages et 43 % des allocataires de la région.

Le nombre de bénéficiaires progresse de 1 % avec des évolutions marquées selon le type d'aide. Ainsi, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé concerne 1 900 bénéficiaires en Limousin, soit une progression de 5 % en 2014, conforme à celle de la métropole. Les bénéficiaires du complé-

ment familial ont progressé de 3 % en Limousin contre + 1,2 % en métropole.

L'allocation de rentrée scolaire a bénéficié d'une mesure de simplification en 2014, liée à la suppression de l'obligation de fournir un certificat de scolarité pour les enfants de 16 à 18 ans. Le nombre des bénéficiaires a progressé de 1,4 % en 2014, une évolution proche de celle de la métropole (+ 1,6 %).

En 2014, les bénéficiaires de l'allocation de soutien familial sont toujours plus nombreux, en Limousin comme au niveau national (+1,5% et +1,6% en un an).

Moins de 20 000 familles bénéficient de prestation d'accueil du jeune enfant

En 2014, 19 500 familles ont perçu la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Ainsi, 5,6 % des ménages limousins ont reçu un soutien financier pour faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'un enfant. Ce type de prestation poursuit sa baisse : – 3 % contre – 1 % pour la métropole.

Comme en 2013, toutes les composantes de la Paje sont en repli et de manière plus prononcée en Limousin qu'au niveau national. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de base, versée sous condition de ressources pour la naissance ou l'accueil d'un enfant de moins de 3 ans, se contracte de 2,4 % contre - 0,7 % en métropole. Le complément d'activité, versé lorsqu'un des deux parents décide d'arrêter ou de réduire son activité professionnelle, compte 4,5 % de bénéficiaires de moins qu'en 2013 (-3,4 % au niveau national). Le complément mode de garde, versé en cas de recours à une assistante maternelle ou à une garde à domicile, enregistre un repli du nombre de bénéficiaires : -3,5 % en Limousin contre – 1,0 % au niveau national. ■

Pour en savoir plus

• http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/donnees-statistiques

1 Caractéristiques des allocataires des Caf du Limousin au 31 décembre 2014

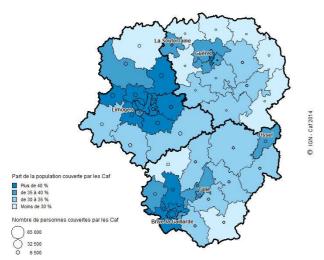
	Corrèze	Creuse	Haute- Vienne		en nombre et euros France métropolitaine
Nombre d'allocataires	35 492	17 173	66 726	119 391	11 312 660
Population couverte	90 971	8 753	157 460	257 184	29 875 076
Montant moyen mensuel des prestations versées	417€	447 €	444 €	436€	423€

Source: Caisses d'allocations familiales, Statistiques BE

Définition

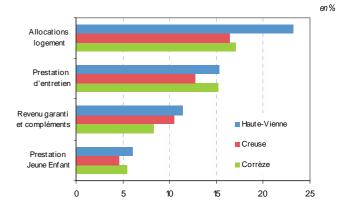
Dans cet article, les « allocataires au 31 décembre 2014 » sont ceux qui perçoivent au moins une prestation mensuelle légale au titre du mois de décembre 2014 (droit valorisé). L'allocataire est le titulaire du dossier. Il peut percevoir une ou plusieurs allocation(s) pour son compte ainsi que pour les autres personnes rattachées à son dossier.

2 Nombre et part de la population couverte par les Caf du Limousin au 31 décembre 2014, par canton



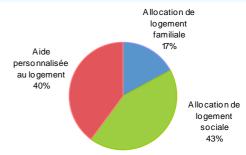
Source: Insee, Recensement de la population 2011 - Caisses d'allocations familiales, BCA2014

4 Part des ménages ayant perçu une prestation des trois Caf du Limousin au 31 décembre 2014, par type de prestation et par département



Source: Insee, Recensement de la population 2011 - Caisses d'allocations familiales, Stats BE

5 Répartition des aides au logement par type d'allocation au 31 décembre 2014



Source : Caisses d'allocations familiales, Stats BE

Trois allocations d'aide au logement

L'allocation personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement social (ALS) et l'allocation de logement familial (ALF) sont versées pour aider les personnes à ressources modestes à supporter la charge liée à leur logement (loyer ou remboursement de prêt). Elles ne sont pas cumulables.

3 Répartition des prestations versées par les Caf du Limousin au 31 décembre 2014 et part des bénéficiaires concernés

	Corrèze		Creuse		Haute-Vienne		Limousin	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Prestation d'entretien	16 934	48	7 368	43	27 210	41	51 512	43
Prestation Jeune Enfant	6 107	17	2 653	15	10 825	16	19 585	16
Prestations liées au logement	19 031	54	9 467	55	41 212	62	69 710	58
Revenu garanti et complément	9 316	26	6 048	35	20 220	30	35 584	30
Total Allocataires	35 492	*	17 173	*	66 726	*	119 391	*

^{*} le total est supérieur à 100 car chaque allocataire peut prétendre à plusieurs types de prestations.

Lecture : la Caf de la Corrèze a versé 16 934 prestations d'entretien, 48 % des allocataires du département ont perçu ce type de prestation.

Source : Caisses d'allocations familiales, Statistiques BE

L'aide aux familles

Les prestations d'entretien ont pour objectif la compensation financière des charges de famille en apportant une aide financière couvrant une partie du coût d'entretien des enfants (allocations familiales), mais aussi en apportant aux familles les plus modestes une aide financière tout au long de leur éducation (complément familial pour les familles de trois enfants et plus, modulable en fonction des ressources depuis avril 2014, allocation de rentrée scolaire) et/ou lors d'évènements particuliers (allocation éducation enfant handicapé, allocation journalière parentale, allocation de soutien familial).

La prestation d'accueil du jeune enfant compense les charges liées à l'arrivée d'un enfant : la prime à la naissance et l'allocation de base jusqu'aux 3 ans de l'enfant sont deux prestations soumises à condition de ressources. La Paje complément de libre choix d'activité et complément mode de garde sont sans conditions de ressources mais modulées en fonction des ressources pour la prise en charge du mode de garde.